



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT N°315 DÉCRÉTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°280 ET N°308

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le règlement projet n°315 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les règlements n°280 et n°308 a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la réunion du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 2<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille dix-huit.**

Martin Turgeon, directeur général

.....  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre treize heures et quinze heures de l'après-midi, le 2<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce deuxième jour d'octobre deux mille dix-huit.**

2018/10/02

Signé :  .....

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier